Informatique: problème et incidences posés par le changement de millénaire

1998/2047(COS) - 20/01/1999

Aujourd'hui encore, personne ne peut être absolument sûr des réactions des ordinateurs en service dans le monde lorsque débarquera le "bogue du millénaire" l'an prochain. Le bogue, aussi appelé problème informatique Y2K, est susceptible de provoquer de graves perturbations ou dégâts, de nombreux systèmes dépassés étant incapables de reconnaître les dates après le 31 décembre 1999. Dans un rapport de M. Alan DONNELLY (PSE, RU), la commission loue la Commission pour sa contribution à la prise de conscience du problème du passage à l'an 2000 (problème Y2K). À moins d'un an de l'événement, la commission s'inquiète du peu de progrès enregistrés par certains Etats membres dans la recherche de parades au bogue de l'an 2000 mais aussi de l'absence de coopération transfrontières dans ce domaine. La commission engage la Commission européenne à ne pas cesser, durant les prochains mois, d'exercer des pressions, afin que les Etats membres attardés s'attaquent sérieusement à ce problème. Elle demande également à la Commission de veiller à ce que l'information concernant des problèmes identifiés et les meilleures pratiques soit largement diffusée et, surtout, communiquée aux PME. Autre sujet de préoccupation de la commission: l'attention portée aux consommateurs dans les campagnes de sensibilisation au problème du bogue a jusqu'à présent été nulle ou presque. La commission réclame dès lors des actions de sensibilisation spécifiques pour les consommateurs qui, sans cela, pourraient être mal préparés à faire face aux pannes de produits fragilisés lors du passage à l'an 2000. Elle engage donc la Commission à dire clairement sans tarder dans quelle mesure les directives communautaires existantes relatives à la responsabilité des fabricants de produits défectueux peuvent être invoquées par les consommateurs confrontés à des problèmes inhérents au bogue. Tout semblant indiquer que l'on n'aura pas le temps de résoudre tous les problèmes envisageables, la commission invite toutes les organisations à se fixer des priorités et à veiller à ce que les services vitaux soient assurés pendant toute la période du passage à l'an 2000 et à dresser des plans d'urgence pour pouvoir parer aux imprévus. La commission insiste également sur la nécessité d'intensifier la coopération internationale dans les secteurs les plus sensibles, en particulier les transports aériens et l'industrie nucléaire qui recèlent un risque potentiel grave pour la santé des citoyens. Plus personne ne conteste que l'Europe souffre d'une pénurie aiguë de programmeurs confirmés au moment même où l'industrie est confrontée à la fois au problème du passage à l'an 2000 et à l'introduction de l'euro. La commission considère dès lors que l'UE devrait, dans la mesure du possible, reporter au-delà de la période de l'an 2000 toutes les propositions législatives ayant des implications significatives dans le domaine des technologies de l'information, et ce pour éviter d'aggraver encore plus une pénurie déjà patente.